

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

PRESENTS : Olivier RACAULT, Nathalie PERRET, Jean-Michel VRILLON, Yvette MERCIER, Jean-Claude COUTANT, Valérie LAUMONIER, Maryse MARCHAIS, Jean-Yves MARTINEAU, Sophie MEZERETTE, Lionel MORIN, Jean-Michel VALADE, Nathalie VIGNEAU, Brigitte VOLET

PROCURATIONS :

Elisabeth AUGÉ à Yvette MERCIER

Philippe BAN à Maryse MARCHAIS

Madame Nathalie VIGNEAU a été élue secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	696 129.43	1 312 651.01
Section d'investissement	424 265.70	289 790.00

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA RANCHÉE : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement de la Ranchée.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	195 104.69	68 205.13
Section d'investissement	28 205.13	292 723.27

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

⇒ Un excédent cumulé de fonctionnement de 616 521,58 €

⇒ Un déficit cumulé d'investissement de 134 475,70 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

☞ A titre obligatoire au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé) : 134 475,70 €

☞ Le solde disponible est affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 482 045,88 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA RANCHÉE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

⇒ Un déficit cumulé de fonctionnement de 126 899,56 €

⇒ Un excédent cumulé d'investissement de 264 518,14 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

⇒ Déficit de fonctionnement reporté (ligne 002) : 126 899,56 €

⇒ Excédent d'investissement reporté (ligne 001) : 264 518,14 €

TAUX D'IMPOSITION 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2024.

Par conséquent, les taux sont respectivement à :

- 43,87 % pour la taxe foncière (bâti)
- 62,13 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 14,64 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires)

SUBVENTIONS 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE les subventions suivantes pour l'exercice 2024 :

CAMPUS DES METIERS et de l'ARTISANAT 41 (5 élèves)	400,00 €
CAMPUS DES METIERS et de l'ARTISANAT 37 (4 élèves)	320,00 €
MFR du Perche (1 élève)	80,00 €
MFR de Sorigny (2 élèves)	160,00 €
LEAP BOISSAY (5 élèves)	400,00 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE	100,00 €
LA BANDA (Saint-Georges-sur-Cher)	200,00 €
CAM FOOT (tournoi international)	400,00 €

CAM Vallée du Cher (athlétisme)	100,00 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers 41	200,00 €
CANTINE SCOLAIRE	5 000,00 €
1-2-3 BOUGES	100,00 €
RIBOULDINGUE 41	300,00 €
TOTAL	7 760,00 €

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget principal suivant de l'exercice 2024 pour la commune :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 234 345.88	1 234 345.88
Section d'investissement	770 852.16	770 852.16
Total budget	2 005 198.04	2 005 198.04

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA RANCHÉE 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget annexe suivant de l'exercice 2024 pour le Lotissement La Ranchée :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	128 901.56	128 901.56
Section d'investissement	265 518.14	265 518.14
Total budget	394 419.70	394 419.70

EFFACEMENT DES RÉSEAUX « LA POCHETTERIE »

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération « Effacement des réseaux La Pochetterie » sur la commune de FAVEROLLES-SUR-CHER, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 28 février 2024 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux. Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	5 000.00 €	1 000.00 €	6 000.00 €	HT	5 000.00 €	0.00 €
Génie civil BT	58 000.00 €	11 600.00 €	69 600.00 €	HT	58 000.00 €	0.00 €
Divers imprévus	3 150.00 €	630.00 €	3 780.00 €	HT	3 150.00 €	0.00 €
TOTAL	66 150.00 €	13 230.00 €	79 380.00 €	HT	66 150.00 €	0.00 €
GC ORANGE						
Etude AP	700.00 €	140.00 €	840.00 €	TTC	0.00 €	840.00 €
Génie civil FT	20 000.00 €	4 000.00 €	24 000.00 €	TTC	0.00 €	24 000.00 €
Divers imprévus	1 035.00 €	207.00 €	1 242.00 €	TTC	0.00 €	1 242.00 €
TOTAL	21 735.00 €	4 347.00 €	26 082.00 €	TTC	0.00 €	26 082.00 €
TOTAL GENERAL	87 885.00 €	17 577.00 €	105 462.00 €		66 150.00 €	26 082.00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction :

- de la validation de la demande par le ou les services instructeurs concernés
- de la validation de la solution technique du gestionnaire de réseau Enedis
- du résultat du diagnostic de recherche de pollution amiante/HAP des enrobés
- des éventuelles prescriptions de l'architecte des bâtiments de France
- des éventuels imprévus et aléas de chantier

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

DEMANDE l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC ;

DÉCIDE de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.

DONNE SON ACCORD à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT ;

ACCEPTE que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;

PREND ACTE qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;

DÉCIDE de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférée (CLECT) de la Communauté de Communes Val de Cher Controis en date du 30 novembre 2023 dont l'ordre du jour était la présentation et l'approbation du rapport de la CLECT élaboré par P.I.M ainsi que l'évaluation de charges transférées : cotisation SDIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 30 novembre 2023 concernant le transfert de charges de la cotisation du SDIS.

POUVOIRS DE POLICE

Un arrêté sera pris afin de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police à la Communauté de Communes Val de Cher Controis en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'accueil et d'habitat des gens du voyage, de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants et de sécurité de l'habitat.

TRAVAUX MTL

Des travaux seront réalisés à la Maison du Temps Libre, en particulier au niveau des toilettes et de la cuisine. Par conséquent, aucune réservation ne sera possible entre le 15 juin et le 31 décembre 2025.

BIBLIOTHÈQUE

Madame Yvette MERCIER fait le bilan de l'année 2023 concernant la fréquentation de la bibliothèque. Les bénévoles procéderont à une opération de désherbage (c'est à dire retirer des livres de la bibliothèque qui sont abîmés ou bien devenus obsolètes).

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal n'a pas désiré exercer son droit de préemption sur la vente suivante :

- M. Thierry VERDON (terrains situés Les Graveaux, Le Noyer Vert et La Rote du Moulin) à M. Rudy ZIEGLER

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Olivier RACAULT